

PG/MM.-  
REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES  
-----

SECRET du PREMIER MINISTRE

ANNÉE 1960 N° 126 /PCM/MI.-

SOMMAIRE :  
a/s  
Nomination.-  
-:-

LE PREMIER MINISTRE

- VU la Loi N°59/3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey;
- VU la Loi N°59/I6 ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par Le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
- VU le Décret N°29/PCM/MI du 18 Février 1960, nommant Mr.AMOUSSOU Chef de la Subdivision de DASSA-ZOUME;
- SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;
- Le Conseil des Ministres entendu:

- SECRET -

ARTICLE 1er.- M.AMOUSSOU Théophile, Commis de 1ère classe, 2ème échelon des S.A.F.C., Chef de Subdivision de DASSA-ZOUME, est nommé cumulativement avec ses fonctions, Commandant de Cercle par intérim de SAVALOU, durant l'absence du Titulaire.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par Le Premier Ministre  
Le Ministre de l'Intérieur

Porto-Novo, le 7 Mai 1960  
Pour le PREMIER MINISTRE absent;  
LE VICE PREMIER MINISTRE

M.AROUNA.-

OKE ASSOGBA

AMPLIATIONS :

Original	I
J.O.R.D.	I
Hausaire	I
M.I.	5
P.C.CM.	15
Inform.Radio	2
C.F.	I
C.D.	I
M.F.	5